



THE **BLUE** PRINT

Knauf  
(Engis, Belgique)



# Table des matières

<b>1/ LES LABELS MATÉRIAUX (déclarations de type I)</b>	<b>6 - 9</b>
▶ Indoor Air Comfort	7
▶ Der Blaue Engel	7
▶ Cradle to cradle	8
▶ IBR	9
<b>2/ LES AUTO-DÉCLARATIONS (déclarations de type II)</b>	<b>10 - 13</b>
2.1. Les labels fabricants	11
▶ ECOgypsum Inside	11
▶ ECOSE® Technology	12
▶ Local Quality	13
2.2. Fiches d'informations environnementales	13
<b>3/ FICHES DE DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES (déclarations de type III)</b>	<b>14 - 15</b>
<b>4/ LES RÉFÉRENTIELS DE BÂTIMENTS</b>	<b>16 - 21</b>
▶ BREEAM	19
▶ LEED	20
▶ HQE	21
▶ DGNB	21
<b>5/ RECYCLAGE</b>	<b>22 - 25</b>
▶ Le plâtre	22
▶ La laine de verre	24
<b>6/ QUALITÉ DE L'AIR</b>	<b>26 - 27</b>
<b>7/ CERTIFICATIONS ISO</b>	<b>28 - 29</b>
▶ ISO 9001	28
▶ ISO 14001	28
▶ OHSAS 18001	29
▶ ISO 50001	29
<b>8/ TRANSPORT ET LOGISTIQUE</b>	<b>30 - 31</b>



## KNAUF BLUE

Aborder la thématique de l'environnement de façon globale et honnête revient inévitablement à approcher une série de matières telles que le recyclage, la qualité de l'air ou l'utilisation des ressources naturelles. Mais la tendance visant à diminuer l'impact environnemental de toute activité, qu'elle soit économique ou sociale, est aujourd'hui transversale et irréversible. Et l'émergence de nombreux écolabels en atteste irréfutablement, quels que soient les domaines concernés.

Ce souci environnemental trouve son origine dans le concept de «développement durable» évoqué en 1987 par Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement. Selon le rapport de cette Commission, les nations doivent se développer de manière à pouvoir répondre à leurs besoins, mais sans compromettre la capacité des générations futures de pouvoir répondre aux leurs. Au niveau européen, cette tendance est supportée par une série de directives, auxquelles sont associés des objectifs à court ou moyen terme.

Face à ces constats, le secteur de la construction est aujourd'hui amené à prendre ses responsabilités et à jouer un rôle significatif dans l'évolution des modes de fabrication et de construction actuels.

En tant que leader mondial dans les domaines du parachèvement et de l'isolation, notre groupe n'a de cesse d'identifier et d'emprunter des pistes d'amélioration, qu'elles soient d'ordre technologique ou environnementale. Nous avons donc inmanquablement intégré cette démarche éco-responsable dans notre programme global de développement. Mais cette stratégie d'innovation associe nécessairement l'ensemble des préoccupations qu'un acteur tel que Knauf doit considérer dans son approche, depuis l'approvisionnement en matières premières, jusqu'au développement de solutions fluviales pour le transport des produits finis.



Au fil de son évolution et de son expansion, notre société familiale a ainsi pu maintenir un niveau de qualité optimal pour une gamme de produits de plus en plus vaste. Les solutions proposées permettent de répondre efficacement aux exigences les plus sévères dans les domaines de l'énergie, de l'acoustique ou du feu, tant en construction neuve qu'en rénovation avec, en filigrane, une préoccupation permanente pour l'environnement et le bien-être du consommateur. En effet, nous participons activement à la mise sur le marché de produits sains et de qualité, témoignant ainsi notre engagement en faveur de l'environnement, comme en faveur de la santé des citoyens. Knauf développe et commercialise des matériaux et des systèmes innovants. Ces produits s'adaptent avec intelligence et flexibilité à des systèmes constructifs en constante évolution, et permettent aux auteurs de projets de créer des espaces performants et confortables.

**Geoffrey Houbart**

*Business Strategy Manager, Knauf*

**THINK  
GREEN.  
BUILD  
BLUE.**

# 1. Les labels matériaux

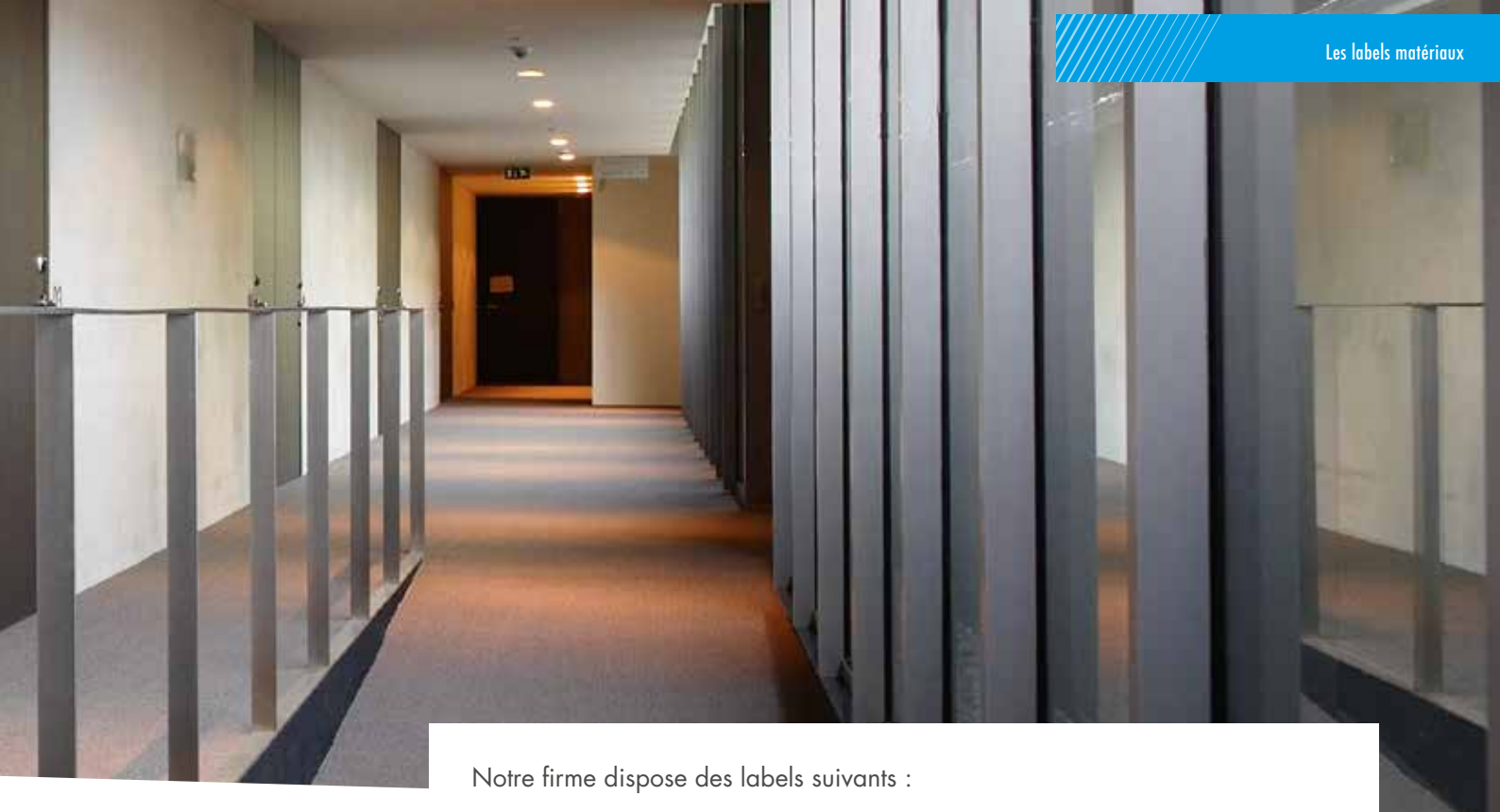
## DÉCLARATIONS DE TYPE I

Afin de répondre à la demande croissante des professionnels du bâtiment en matière d'informations environnementales, les producteurs de matériaux de construction peuvent communiquer des données spécifiques à travers des déclarations environnementales. Ces dernières sont de trois types et sont régies par des normes internationales.

### La norme ISO 14024 définit les déclarations de type I : les labels produits

Ce type de certificat est décerné par des autorités gouvernementales ou par des organisations privées pour des matériaux qui respectent une série d'exigences définies par ces organisations elles-mêmes. Il s'agit généralement d'analyses multicritères qui couvrent l'une ou l'autre partie du cycle de vie des produits. Les labels résultent d'une démarche volontaire mais les données concernées sont transmises en toute transparence afin de faciliter leur contrôle.





Notre firme dispose des labels suivants :

#### A/ INDOOR AIR COMFORT



Ce label est attribué aux matériaux qui participent à la qualité de l'air intérieur des constructions. Cette distinction de niveau GOLD reconnaît les efforts déployés par notre société pour fabriquer des produits encore plus respectueux de l'environnement grâce au procédé ECOSE® Technology associé à notre gamme de laine de verre.

#### PRODUITS CONCERNÉS

L'ensemble de la gamme laine de verre de Knauf Insulation

#### B/ DER BLAUE ENGEL



Ce label allemand est attribué à des produits dont la production vise au plus grand respect de l'environnement. Les matériaux labellisés doivent répondre à des critères liés, entre autres, à la fiabilité, la qualité et la sécurité. Parmi les critères, on retrouve également des limites d'émissions de composés organiques volatiles, et l'interdiction de certains composants nocifs.

#### PRODUITS CONCERNÉS

L'ensemble de la gamme laine de verre de Knauf Insulation



## C/ CRADLE TO CRADLE

« Le concept initial de ce label se base sur le principe d'économie circulaire, et sur l'idée que les composants d'un produit peuvent être utilisés en fin de vie comme composant d'un autre produit, sans en diminuer la qualité. »

**Rodolphe Wessels**

*Health Security & Energy Advisor, Knauf Isolava*



## PRODUITS CONCERNÉS



- 1/ Plaque de plâtre standard type A Knauf de 13 mm
- 2/ Plaque de plâtre Horizon Board de 13 mm
- 3/ Plaque de plâtre Hydro 13 AK
- 4/ Plaque de plâtre Diamond Board de 13 mm
- 5/ Plaque résistante au feu de 13 mm
- 6/ Plaque résistante au feu de 15 mm





## D/ I.B.R.

Ce label a été créé par l'Institut für Baubiologie Rosenheim GmbH dans le but de fournir une orientation claire au consommateur concernant la qualité d'un matériau en termes d'émission de COV, de présence de biocides, de métaux lourds et de radioactivité.



### PRODUITS CONCERNÉS

- 1/ Chapes autolissantes Knauf FE 50
- 2/ Enduit à base de chaux Knauf ROTKALK
- 3/ Plaques de ciment Knauf AQUAPANEL
- 4/ Éléments de chape sèche Knauf BRIO



## 2. Les auto-déclarations

### DÉCLARATIONS DE TYPE II

Afin de répondre à la demande croissante des professionnels du bâtiment en matière d'informations environnementales, les producteurs de matériaux de construction peuvent communiquer des données spécifiques à travers des déclarations environnementales. Ces dernières sont de trois types et sont régies par des normes internationales.

#### La norme ISO 14021 définit les déclarations de type II : les auto-déclarations

Ce type de communication est établi directement par les fabricants, ou par des groupements sectoriels, sous forme par exemple de textes, de chartes, de logos, ou de pictogrammes. Une auto-déclaration résulte d'une démarche volontaire mais les résultats ne sont pas vérifiés par un organisme externe. Néanmoins, en Belgique, le respect des règles énoncées dans la norme est rendu obligatoire par un arrêté royal datant du 22 mai 2014. À terme, notre objectif est de faire en sorte que ces arguments environnementaux s'imposent sur le marché et participent à la reconnaissance qualitative de nos produits.



## 2.1. LES LABELS FABRICANTS

Ces déclarations permettent d'identifier clairement certains produits de notre gamme, et de les différencier par rapport à ceux de nos concurrents à travers la mise en avant de qualités ou de performances particulières. Les arguments avancés sont conformes à la norme qui régit les déclarations environnementales de type II.



### 1. ECOGYPSUM INSIDE

« À travers le concept ECOgypsum INSIDE, notre société témoigne de son engagement dans la lutte contre les changements climatiques et souhaite promouvoir l'aspect durable des enduits de plâtre Knauf. Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi d'agir simultanément à différents niveaux :

Tout d'abord, en optant pour une matière première disponible localement, en grande quantité et recyclable à l'infini. En effet, nos plâtres ne proviennent pas de gisements en carrière dont la nature porte parfois les cicatrices pendant des années et dont les procédés d'extraction sont souvent gourmands en énergie.

L'aspect logistique joue également un rôle essentiel dans une démarche globale. Grâce à un système d'approvisionnement intégré au niveau local, l'énergie consommée à la source pour l'acheminement et la livraison des matières premières et des produits finis est nettement moins importante.

Mais toutes ces initiatives auraient moins d'impact sans la qualité reconnue des enduits de plâtre. En effet, ceux-ci sont quotidiennement appréciés à leur juste valeur par le secteur du plafonnage et ce depuis bientôt 40 ans. Ils sont aussi reconnus par des instances officielles qui nous ont accordé, de manière exclusive, un agrément technique pour la qualité, la nature et l'application de nos plâtres dans des espaces privés ou professionnels. »

**Laurent Thijs**

Product Manager Knauf



#### PRODUITS CONCERNÉS

L'ensemble de la gamme enduits de plâtre Knauf





## 2. ECOSE® TECHNOLOGY

« En 2009, le lancement de la laine de verre avec ECOSE® Technology par Knauf Insulation a révolutionné le monde de la construction et a permis à la marque de confirmer sa position de leader dans le domaine de la durabilité.

ECOSE® Technology est un liant exempt de phénol et de formaldéhyde pour laine minérale. Dans sa composition, les dérivés pétrochimiques font place à des matières premières végétales.

Ces matières premières sont transformées en un liant pour fibres minérales extrêmement puissant. Le processus est breveté à l'échelle mondiale.

La production de ce liant requiert 70% d'énergie en moins que la production de liants traditionnels.

La laine de verre avec ECOSE® Technology ne se distingue pas seulement par sa durabilité. Sa couleur et son emballage sont eux aussi très différents des produits traditionnels. En effet, la laine de verre a une couleur brune naturelle distinctive. Le logo ECOSE® Technology clairement indiqué sur l'emballage garantit que la laine ne contient pas de phénol, de formaldéhyde, d'acrylates, de pigments ou de colorants artificiels. »

**Christophe Trinel**

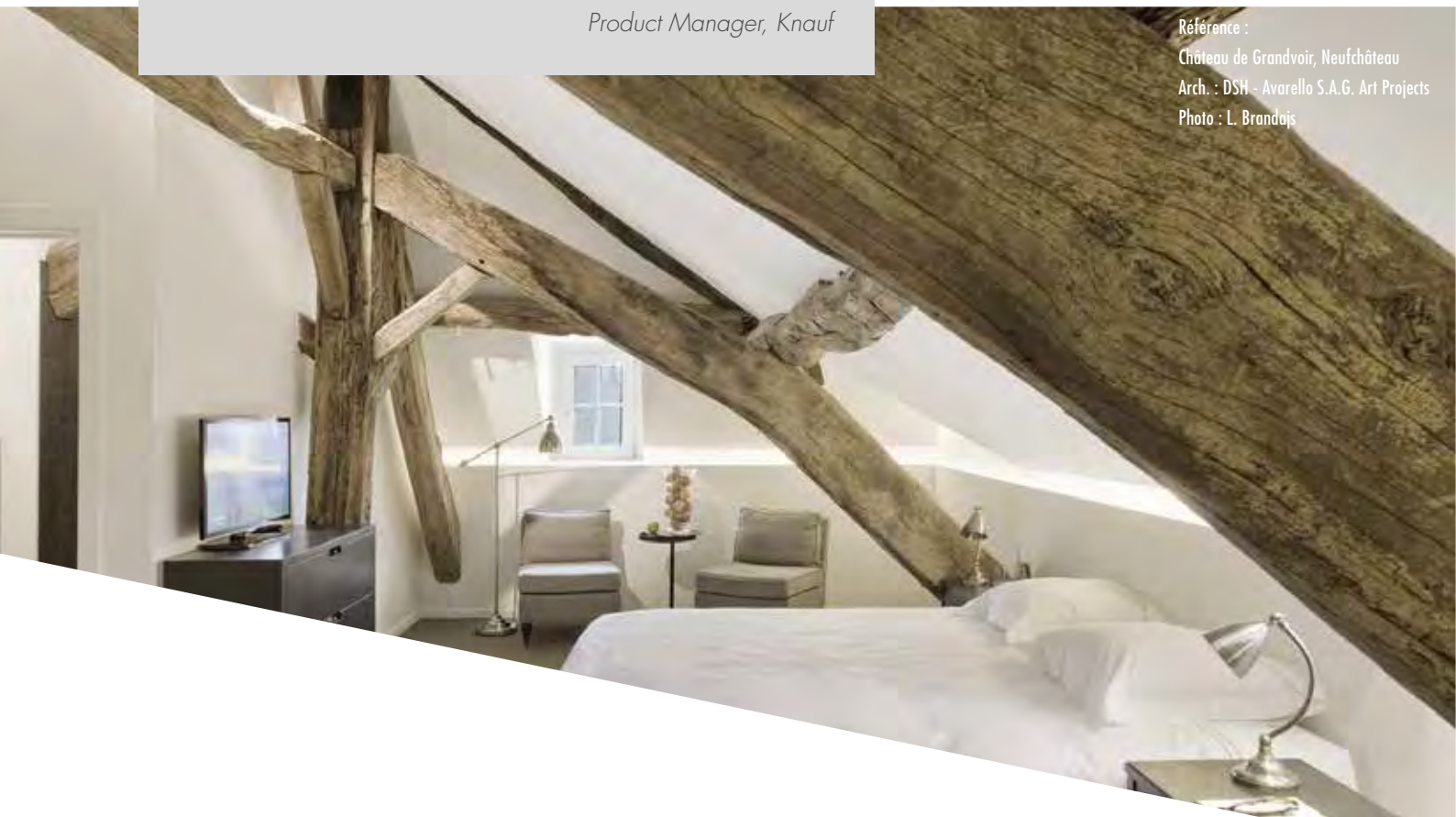
Product Manager, Knauf

## PRODUITS CONCERNÉS

L'ensemble de la gamme laine de verre de Knauf Insulation



Référence :  
Château de Grandvoir, Neufchâteau  
Arch. : DSH - Avarella S.A.G. Art Projects  
Photo : L. Brandajs





### 3. LOCAL QUALITY

Cette marque de qualité a été créée en 2014 par Knauf Belgique pour identifier, parmi les produits de nos gammes plâtre et mortiers, ceux qui répondent particulièrement bien aux attentes de notre marché et de nos clients en termes de qualité de fabrication. Il offre aux professionnels la garantie que les matériaux qui arborent ce logo répondent parfaitement à leurs attentes et à leurs exigences.

#### PRODUITS CONCERNÉS

L'ensemble de la gamme plâtre et certains mortiers Knauf

## 2.2. FICHES D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ces déclarations s'apparentent à des fiches techniques de produits dans lesquelles nous avons repris la plupart des informations à caractère environnemental dont un professionnel pourrait avoir besoin, notamment dans le cadre d'une procédure de certification de bâtiments. Elles apportent des réponses précises à des questions spécifiques.



« Les produits Knauf et Knauf Insulation contribuent à l'obtention de points additionnels pour différentes catégories de crédits, entre autres : qualité de l'air intérieur, cycle de vie du bâtiment et utilisation responsable des ressources (calcin, liant à base végétale ECOSE®, bois certifié PEFC/FSC). Afin de faciliter le travail des évaluateurs BREEAM, nous avons développé des fiches informatives par technologie de produits expliquant en détails leur apport au référentiel. »

**Jean-Pierre Pigeolet**

*Sustainability Technical Manager, Knauf Insulation*

**BREEAM**<sup>®</sup>



▲ Retrouvez l'ensemble des informations sur BREEAM et LEED dans le chapitre 4.



# 3. Fiches de déclarations environnementales

DÉCLARATIONS DE TYPE III

Afin de répondre à la demande croissante des professionnels du bâtiment en matière d'informations environnementales, les producteurs de matériaux de construction peuvent communiquer des données spécifiques à travers des déclarations environnementales. Ces dernières sont de trois types et sont régies par des normes internationales.

La norme ISO 14025 définit les déclarations de type III :

### les éco-profils ou EPD [Environmental Product Declarations]

Ce type de déclaration regroupe des informations à travers lesquelles un fabricant fournit des données quantitatives relatives à l'impact de ses produits sur les principaux indicateurs environnementaux (CO<sub>2</sub>, effet de serre, consommation d'eau, déchets, etc...). Ces données sont vérifiées par un tiers indépendant et reposent en majeure partie sur une analyse du cycle de vie (ACV). Cette analyse évalue l'impact d'un matériau tout au long de sa vie, depuis l'extraction et l'acheminement des matières premières jusqu'à son recyclage en fin de vie, en passant par les phases de fabrication, de transport, de mise en œuvre et d'utilisation.



Ces EPD doivent alors intégrer une base de données nationale. En Belgique, cette banque est en cours de création, en collaboration avec le PMC (fédération des producteurs de matériaux de construction) et le SPF économie. Pour cette raison, la plupart de nos EPD actuelles ont été publiées dans la base de données allemande IBU.

#### PRODUITS CONCERNÉS

- 1/ La majorité des gammes laine de verre / laine de roche de Knauf Insulation
- 2/ Les toitures vertes Knauf Urbanscape
- 3/ Les plaques de ciment Knauf Aquapanel
- 4/ Les chapes autolissantes Knauf FE 50
- 5/ L'enduit à base de chaux Knauf Rotkalk
- 6/ L'enduit décoratif de finition avec granulats de marbre Knauf Noblo
- 7/ Le crépi granuleux à structure régulière Knauf SP 260
- 8/ La gamme des mortiers pour façades isolantes SupraCem - SupraCem PRO
- 9/ La plaque en fibroplâtre Knauf Vidiwall



#### PRODUITS CONCERNÉS

- 1/ MP 75
- 2/ ECOfin
- 3/ DUO Light
- 4/ Goldband



## 4. Les référentiels de bâtiments

Parallèlement aux certifications liées aux produits de construction, il existe des certifications liées au bâtiment dans son entièreté. Dans ce cas, il s'agit souvent de référentiels auxquels les différents intervenants d'un projet de construction souhaitent se conformer. En fonction du type de référentiel, l'accent est mis sur un ou plusieurs aspects techniques : acoustique - accessibilité - environnement - qualité de l'air - durabilité - qualité de vie - transports en commun, etc.

À la fin du processus, le bâtiment est évalué par un organisme de contrôle suivant une clé de répartition propre au type de certification. Le bâtiment reçoit alors un score final, en points ou en pourcentage et un certificat.



*« L'utilisation des matériaux Knauf dans les bâtiments durables participe grandement à la création d'espaces sains, confortables et performants. Nos produits font l'objet d'analyses de cycle de vie et sont conformes à différentes certifications environnementales. Ce sont ces caractéristiques que nous souhaitons mettre en avant à travers la mise à disposition de fiches techniques environnementales adaptées aux principaux référentiels de bâtiments durables. »*

**Serge Libert**

*Product Manager, Knauf*



breeam

Référence Knauf :

La tour TREBEL, Bruxelles

A obtenu le certificat "BREEAM Excellent"

Copyright Jaspers-Eyers Architects

Photographie : JM Byl



# breeam

Référence Knauf :

La tour Paradis SPF Finances, Liège

A obtenu le certificat "BREEAM Excellent"

Copyright : Jaspers-Eyers Architects & Bureau Greisch

Photographie : Y. Salami





## 1. BREEAM

[Building Research Establishment Environmental Assessment Method]

Ce référentiel a été créé en 1990 au Royaume-Uni. Il représente aujourd'hui une démarche volontaire pour le secteur privé, mais obligatoire pour le secteur public. Les points sont attribués en fonction de différentes catégories comme l'utilisation de l'énergie et de l'eau, l'environnement interne, la pollution, les transports, les matériaux, les déchets, l'écologie, les processus de gestion et le cycle de vie des bâtiments. Au total, 109 crédits sont disponibles, mais plus de 85 sont nécessaires pour obtenir le score «exceptionnel».

Des fiches d'informations environnementales (chapitre 2.2., p. 13) permettant d'identifier les avantages de nos produits par rapport aux critères de ces référentiels sont déjà disponibles pour une partie de notre gamme. Pour les autres matériaux Knauf, ces fiches sont en cours d'élaboration.

### PRODUITS CONCERNÉS

### Scores BREEAM ▼

1/ Les toitures vertes Knauf Urbanscape	> 30% Approuvé	★
2/ La laine à souffler de Knauf Insulation		
3/ La laine de verre de Knauf Insulation	45% Bien	★★
4/ La laine de roche de Knauf Insulation		
5/ La laine de bois Heraklith de Knauf Insulation	55% Très bien	★★★
	70% Excellent	★★★★
	> 85% Exceptionnel	★★★★★

## 2. LEED

[Leadership in Energy and Environmental Design]

Ce référentiel a commencé en 1993 aux États-Unis. Il est à ce jour très populaire dans le monde entier, mais surtout en Amérique du Nord. Il couvre les bâtiments neufs et existants, commerciaux et résidentiels. Il se focalise sur des thèmes comme l'énergie, l'atmosphère, l'utilisation efficace de l'eau, les matériaux, les ressources et la qualité de l'environnement intérieur. Au total, une centaine de points sont disponibles, mais plus de 80 sont nécessaires pour obtenir le score « platine ».

### Certifications LEED ▼



**LEED Certified**  
40-49 points



**LEED Silver**  
50-59 points



**LEED Gold**  
60-79 points



**LEED Platinum**  
80-110 points

### PRODUITS CONCERNÉS

- 1/ La laine à souffler de Knauf Insulation
- 2/ La laine de verre de Knauf Insulation
- 3/ La laine de roche de Knauf Insulation
- 4/ La laine de bois Heraklith de Knauf Insulation



Référence Knauf :  
Barco HQ, Courtrai  
Copyright : Jaspers-Eyers Architects  
Photography : P. Van Gelooven

### 3. HQE

[Haute Qualité Environnementale]



Ce référentiel est une initiative française qui a commencé en 1996. Même s'il n'est pas aussi largement répandu que LEED ou BREEAM, il respecte néanmoins des objectifs communs, en ce compris la réduction de consommation d'énergie et d'eau, l'impact environnemental, un environnement intérieur sain et le cycle de vie complet du bâtiment. Il couvre les bâtiments neufs et existants, commerciaux et résidentiels.

### 4. DGNB

[Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen]



Ce référentiel a été fondé en 2008, en Allemagne, et se concentre sur environ 50 critères allant des aspects environnementaux, économiques et technologiques jusqu'aux dimensions socio-culturelles et fonctionnels. Le système évalue l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, de façon holistique. Les bâtiments sont récompensés suivant le score final, avec un certificat bronze, argent ou or.



## 5. Recyclage

Le secteur de la construction représente, en Europe, près de 50% de la consommation des ressources naturelles, et près de 40% de la production des déchets. À ce niveau, les producteurs de matériaux ont un rôle à jouer pour diminuer ces impacts et contribuer à atteindre les objectifs européens de 2030 en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Nous disposons aujourd'hui de données quantitatives relatives à l'impact de nos produits sur l'environnement, durant leur cycle de vie complet. A terme, notre objectif est de commercialiser des matériaux toujours plus respectueux de l'environnement, notamment en augmentant la proportion de matières premières recyclées, mais aussi en optimisant l'efficacité de nos outils de production et de nos transports.



### LE PLÂTRE

« Dans le domaine de la construction durable, l'utilisation de matériaux issus du recyclage est un atout précieux que l'industrie du plâtre s'efforce de promouvoir efficacement. Grâce à un processus maîtrisé de calcination, tout matériau à base de plâtre peut réintégrer la chaîne de production sous forme de matière première pour la fabrication de plaques ou de blocs de plâtre. Ce processus, aussi appelé closed loop recycling, peut se répéter de manière infinie sans altération de la qualité des produits finis, car le plâtre est un matériau recyclable à 100%. »

**Fabien Rencurosi**

Plant Manager, Knauf Engis





Notre site à Engis

Au niveau Européen, Eurogypsum (association européenne des producteurs de gypse) a mené autour de ce thème un vaste projet de recherche financé par l'Union européenne, en collaboration avec quelques acteurs académiques, scientifiques et industriels actifs dans l'industrie du plâtre. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site [www.gypsumtogypsum.org](http://www.gypsumtogypsum.org).



En Belgique, notre société expédie ses déchets de production, provenant des usines Knauf de plaques et de blocs de plâtre, vers des unités de recyclage spécialisées dans le traitement de ces produits. En moyenne, au niveau du BENELUX, ces résidus constituent plus de 70% des apports de gypse destinés au recyclage. La fraction restante se compose essentiellement des déchets de chantiers de construction neuve et de démolition. Ces déchets sont collectés par des entreprises spécialisées puis transportés vers les centres de recyclage. Ensuite, nous récupérons la matière transformée pour la réintégrer dans la fabrication de nos plaques de plâtre. Il s'agit d'une démarche itérative qui nous permet d'augmenter chaque année le pourcentage de matière recyclée par rapport aux matières premières traditionnelles. En Belgique, le secteur recycle ainsi annuellement plus de 40.000 tonnes de plâtre.



## LA LAINE DE VERRE

En tant que producteur de laines minérales, nous travaillons chaque année à augmenter la proportion de contenu recyclé dans nos isolants, en particulier à partir de sources externes. Nous utilisons des résidus qui, sans l'utilisation que nous en faisons, devraient être éliminés ou mis en décharge.

En parallèle, nous avons mis au point une technologie qui nous permet de mieux traiter nos déchets internes et de les valoriser en tant que matière première pour d'autres produits finis. Néanmoins, nous travaillons également à diminuer cette quantité de déchets, tout en maintenant un niveau de qualité maximum.





« En Belgique, notre laine de verre est produite à Visé, en région liégeoise. Hormis les efforts réalisés en termes de diminution des résidus internes, cette usine utilise par ailleurs, et en moyenne, près de 80% de verre recyclé comme matières première de base. Ce verre provient essentiellement des bouteilles collectées dans les bulles à verre, mais aussi des vitrages de fenêtre. Il est réintégré dans la chaîne de production où il est mélangé à la matière première traditionnelle, le sable. »

Knauf Insulation  
(Visé, Belgique)

**Olivier Douxchamps**

*Plant Manager, Knauf Insulation*



## 6. Qualité de l'air

La qualité de l'air intérieur des bâtiments et la nocivité des matériaux sont des thèmes résolument actuels que le secteur de la construction se doit d'aborder en toute transparence. Cette importance se justifie notamment par le fait que les enveloppes des bâtiments, qu'il s'agisse de logements individuels ou publics, sont de plus en plus étanches aux transferts d'air. Ce qui était jadis évacué naturellement via les imperfections des parois extérieures, ne l'est pratiquement plus aujourd'hui.

### LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR EST CONDITIONNÉE PAR L'INFLUENCE DE PLUSIEURS FACTEURS :

- 1/ La nature et l'origine des matériaux de construction (gros-œuvre, parachèvement)
- 2/ Le type de matériaux de finition (peintures, vernis, etc.)
- 3/ Les meubles et autres éléments de décoration (mobilier, moquettes, etc.)
- 4/ Le comportement des utilisateurs (tabac, hygiène de vie, etc.).

Pour pallier à ces problèmes, notre société dispose d'une large gamme de matériaux sains et garantis sans émission de substances nocives pour la qualité de l'air intérieur et les occupants. Outre leur conformité aux législations nationales ou européennes, certains d'entre eux répondent par ailleurs aux exigences les plus strictes de certains labels directement concernés par cette thématique.

Mais pour pallier à l'influence potentiellement néfaste des éléments de décoration et de mobilier, ou du comportement des habitants, nous disposons également de matériaux qui possèdent des caractéristiques particulières en termes de purification de l'air.

Compte tenu de ces enjeux, il est normal que nous attachions énormément d'importance à l'analyse et à l'évaluation des matériaux que nous commercialisons. Ces matériaux sont par ailleurs tenus de respecter certaines législations nationales ou européennes, comme le REACH.



Référence Knauf :  
SoundDesign Cleaneo



## LÉGISLATIONS NATIONALES

La plupart des réglementations européennes, en lien avec la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, trouvent leur origine dans le Règlement européen sur les Produits de Construction (PCR - EU 2011/305) qui stipule qu'aucun produit de construction ne doit nuire à la santé des occupants d'un bâtiment. Etant donné que ce règlement ne précise pas comment respecter cette exigence, les états membres de l'Union Européenne l'ont dès lors interprétée différemment.

**Raf De Haes**

*Technical Director, Knauf*

### BELGIQUE

En Belgique, le gouvernement s'est doté d'un arrêté royal (8 mai 2014) établissant les niveaux seuils pour les émissions dans l'environnement intérieur de produits de construction pour certains usages prévus. A ce jour, cet arrêté concerne l'ensemble des matériaux et composants utilisés pour les sols (revêtements de sol, produits de collage et de jointoiement, peintures et vernis, etc.). La législation stipule que les fabricants doivent constituer, et garder à disposition des autorités, un dossier d'émission dans lequel ils prouvent que leurs matériaux respectent les niveaux seuils établis.

La Belgique est le troisième pays, après l'Allemagne et la France, à disposer d'une législation limitant les émissions de substances dangereuses provenant des revêtements de sol.

### FRANCE

En France, il existe un arrêté relatif à l'étiquetage des produits de construction et de décoration en ce qui concerne leurs caractéristiques d'émissions en substances volatiles polluantes. Cet arrêté du 19 avril 2011 fixe les seuils d'émissions pour les différentes classes (A+ - A - B - C). Il existe également l'arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des composés CMR, c'est-à-dire des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2. Les substances identifiées doivent obligatoirement avoir un taux inférieur à 1 µg/m<sup>3</sup>.

### ALLEMAGNE

En Allemagne, le comité fédéral Allemand AgBB [Ausschuss für die gesundheitliche Bewertung von Bauprodukten], membre du DIBt [Deutsches Institut für Bautechnik], a mis en place un protocole de test et d'évaluation des émissions de COV après 3 jours (valeurs limites en termes de TCOV et de COV cancérigènes) et 28 jours ("évaluation sur la santé humaine" par limitation des émissions de COV et de COV cancérigènes). Le DIBt a rendu ce test obligatoire et la certification AgBB est devenue un pré-requis pour commercialiser certains matériaux de construction en Allemagne. Il exige chaque année une inspection des sites de production et des mesures des émissions de COV par un laboratoire externe.



## 7. Certifications ISO

L'ISO (International Organization for Standardization) est un organisme de normalisation créé en 1947 pour produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux. Cette organisation non gouvernementale représente un réseau d'instituts nationaux de 165 pays. Les normes ISO qu'elle publie sont utiles aux organisations industrielles et économiques, notamment, et servent les intérêts du consommateur ou de l'utilisateur final.

Parmi toutes ces normes, certaines s'adressent de façon spécifique à notre secteur d'activité, et en particulier à nos usines de production. En effet, les organismes de normalisation ont développé une procédure de triple certification QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) qui consiste à mettre en place un système de management intégré (SMI) basé sur les référentiels ISO 9001 (pour la qualité), ISO 14001 (pour l'environnement) et OHSAS 18001 (pour la sécurité). Cette série de normes permet aux entreprises d'élaborer une politique globale de management des risques. Cette certification reste volontaire mais doit s'inscrire dans une démarche intégrée à tous les niveaux de l'entreprise.



### 1. ISO 9001

La plupart des réglementations européennes en lien avec cette norme spécifie les exigences relatives au système de management de la qualité lorsqu'un organisme doit démontrer son aptitude à fournir constamment des produits et des services conformes aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables.



### 2. ISO 14001

Cette norme spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par un organisme pour améliorer sa performance environnementale. Cette norme internationale est destinée à être utilisée par les organismes souhaitant gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière systématique de façon à contribuer au pilier environnemental du développement durable.





### 3. OHSAS 18001

Cette norme spécifie les exigences relatives à un système de management de la santé et de la sécurité au travail et les obligations qu'il requiert. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances de production.



« La norme britannique OHSAS (Occupational Health and Safety Advisory Services) est un système de management créé en 1999 à l'initiative du BSI (British Standard Institut). Son objectif est de fournir une norme relative à la prévention de risques professionnels, et compatibles avec les normes internationales de systèmes de management ISO (9001 et 14001).

Cette certification nous a été octroyée après une procédure de trois années de travail. »

**Abdel Eledrissi**

*Safety and Environment Manager, Knauf*



### 4. ISO 50001

Cette norme spécifie les exigences relatives à un système de management de l'énergie permettant aux organismes de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de leur performance énergétique, laquelle inclut l'efficacité, l'usage et la consommation énergétiques.

▲ Les matériaux que nous commercialisons sont fabriqués en Belgique et dans les différents autres pays européens. Chacun de ces différents sites de production est labellisé par une ou plusieurs de ces certifications. Retrouvez ces informations sur notre site [www.knauf-blue.be](http://www.knauf-blue.be)



## 8. Transport et logistique

En Belgique, les principales unités de production de notre société sont idéalement situées le long de voies navigables. C'est notamment le cas pour l'usine Knauf d'Engis, située le long de la Meuse en région liégeoise, et celle de Wielsbeke, située le long du canal Roulers-Lys dans la région de Courtrai. Cette spécificité nous a permis, depuis plusieurs années, de développer avec succès le transport de nos marchandises par voie fluviale. Nous acheminons annuellement plusieurs milliers de tonnes de matières premières, de matières premières recyclées, et de produits finis ou semi-finis via les fleuves et canaux de notre pays.



Nous disposons à cet effet d'une flotte de quatre péniches, d'approximativement 1.200 tonnes chacune, qui naviguent uniquement pour le transport de nos propres marchandises. Dans cette optique, des quais de chargement et de déchargement ont été conçus et aménagés afin de tenir compte des spécificités de nos installations. Depuis peu, nous approvisionnons également, en plâtre et en plaques de plâtre, une plateforme de distribution que nous avons créée en collaboration avec le Port de Bruxelles, dans le but de desservir nos clients négociants situés à proximité de ce centre.





« En 2015, nous avons ainsi déchargé plus de 210.000 tonnes de matières premières, essentiellement en provenance de l'Allemagne. Nous avons aussi transporté près de 75.000 tonnes de produits semi-finis depuis notre site d'Engis vers celui de Wielsbeke. Enfin, nous avons également livré un peu moins de 40.000 tonnes de produits finis sur palettes vers différents lieux de livraison en Belgique et aux Pays-Bas, ce qui représente une hausse de près de 50% par rapport à 2014. Au total, pour l'année 2015, ce sont près de 325.000 tonnes de matériaux qui ont parcourus les voies navigables pour épargner l'équivalent de 13.000 camions sur nos routes.

Au final, nos efforts en matière de transport et de logistique contribuent chaque année à désengorger nos autoroutes et à limiter les rejets d'une quantité significative de CO<sub>2</sub>. »

**Dino Garavello,**

Head Expedition, KnauF






# KNAUF


**THINK  
GREEN.  
BUILD  
BLUE.**

La présente édition annule toutes les précédentes. Les données correspondent à l'état le plus récent de nos connaissances, mais ne sauraient en aucune façon engager notre responsabilité. Nous vous recommandons de prendre contact avec notre service technique et/ou commercial afin de vérifier l'exactitude des informations. Tous droits réservés. Les modifications, reproductions photomécaniques, même si elles sont faites par extrait, nécessitent l'autorisation expresse de Knauf.

Sustainability\_FR\_B\_10.16\_XXXXXX

 +32-4-273 83 11

 [info@knauf-blue.be](mailto:info@knauf-blue.be)

 [www.knauf-blue.be](http://www.knauf-blue.be)



[www.knauf-blue.be](http://www.knauf-blue.be)

**Knauf**  
Rue du parc industriel, 1  
B-4480 Engis  
Tel.: +32-4-273 83 11  
Fax: +32-4-273 83 30